académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE VAUCLUSE

Vu le Code de l'éducation, titre II du livre IV relatif à l'organisation et au fonctionnement des collèges et des lycées, et titre Ier du livre V, relatif aux obligations et aux droits des élèves,

Vu le décret N° 2019-908 du 30 août 2019 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré et les établissements d'État relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,

Vu la circulaire N° 2019-122 du 3 septembre 2019, parue au BO N° 32 en date du 5 septembre 2019, relative à la prévention et à la prise en charge des violences en milieu scolaire,

Un comité de pilotage chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi du plan de lutte contre les violences scolaires est mis en œuvre au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de Vaucluse,

POLE CABINET
SECRETARIAT

Dossier suivi par
Téléphone
04 90 27 76 06
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

ARRETE

Article 1

La liste des membres du comité de pilotage de lutte contre les violences scolaires est présentée comme suit :

Présidence : Christian PATOZ, IA-DASEN de Vaucluse

Référent départemental de lutte contre les violences scolaires : Pierre TALBOT

Equipe de direction :
Frédéric MATT, IA-DAASEN 84
Carole MORELLE, Secrétaire générale
Corinne CROS, Adjoint au DASEN en charge du 1er degré
Marie-Line TARDIVEL, IEN-IO
Karine DELAMOTTE, responsable EMAS 84

Au titre d'experts :

Nathalie CAMPREDON, infirmière conseillère technique – référente départementale harcèlement 2nd degré
Isabelle CHARLERY, assistante sociale conseillère technique
Georgia PANACCIULLI, médecin conseillère technique
Erick LE FLOC'H, IEN Orange - référent départemental harcèlement 1er degré

Service support :
Magali DEBOURGES, Cheffe du Pôle des élèves 2nd degré

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence du comité sera assurée par un membre de l'équipe de direction. Le comité se réunira une fois par période.
Un compte rendu sera réalisé à l'issue de chacun des comités.

Article 3

La secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 7 octobre 2019

Christian PATOZ